

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 18 décembre 2018 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE - MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par Y. MICHEL - M. IBARS par M. ROUVIER - A. KELLY par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. PEREZ - G. GUIRAUD par C. PINO

1. Décision modificative N°3 : Budget principal (Annexe 1)

Il s'agit essentiellement d'ajuster à la hausse les prévisions relatives à l'encaissement des droits de mutation, car les réalisations dépassent d'ores et déjà les crédits ouverts.

En outre, il convient d'ajuster à la hausse le virement à la section d'investissement (chapitre 023) du même montant.

Concernant la section d'investissement, il convient d'ajuster à la hausse le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) ainsi que les prévisions relatives aux immobilisations corporelles (chapitre 21).

DM 3 - BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2018			
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE		
DEPENSES REELLES			
		TOTAL	0,00 €
DEPENSES D'ORDRE			
Virement à la section d'investissement	023		120 000,00 €
		TOTAL	120 000,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES			120 000,00 €
RECETTES REELLES			
Impôts et taxes	73		120 000,00 €
		TOTAL	120 000,00 €
RECETTES D'ORDRE			
		TOTAL	0,00
TOTAL SECTION RECETTES			120 000,00 €

DM 3 - BUDGET PRINCIPAL - SECTION D' INVESTISSEMENT EXERCICE 2018			
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE		MONTANT
DEPENSES REELLES			
Immobilisations corporelles	21		120 000,00
		TOTAL	120 000,00
DEPENSES D'ORDRE			
		TOTAL	0,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES			120 000,00 €
RECETTES REELLES			
		TOTAL	0,00
RECETTES D'ORDRE			
Virement de la section de fonctionnement	021		120 000,00
		TOTAL	120 000,00
TOTAL SECTION RECETTES			120 000,00 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider la décision modificative n°3 du budget principal.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 21/12/2018
ID : 034-213401508-20181218-DEL18_12_18_01-DE

DELIBERE
À LA MAJORITE
(Contre : 1 voix)

Valide la décision modificative n°3 du budget principal.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

